



Procédure accueil des réfugiés Ukrainiens

Informations transmises par Monsieur le Préfet de l'Orne à la date du 15 mars 2022.

1- Cadre juridique

La protection temporaire de l'Union Européenne permet aux réfugiés Ukrainiens d'obtenir un permis de séjour temporaire de 6 mois, renouvelable. Pour cela il est impératif que les personnes se déclarent en préfecture à Alençon.

→ Pour prendre rdv en préfecture : 02 33 80 61 58 ou pref-etrangers@orne.gouv.fr

Le titre de séjour temporaire ouvrira des droits :

- Accès à la CMU : soins gratuits et immédiats
- Aide financière au droit d'asile. Il faudra compter un délai de mise en place
- Accès à l'ensemble des droits au logement, au travail

Le critère d'éligibilité : être un ressortissant Ukrainien avant l'attaque russe.

2- Hébergement

Les premières familles arrivent actuellement dans l'Orne.

Il est privilégié les hébergements collectifs. Trois hébergements collectifs avec la présence d'un gestionnaire, sont identifiés au Theil sur Huisne, à Sées et à Alençon soit 100 places.

Au niveau national, il a été recensé 50 000 places demain il en faudra trois fois plus.

Monsieur le Préfet confirme que toutes les options d'hébergement seront étudiées. Pour cela les particuliers comme les collectivités doivent déposer leurs propositions sur la plateforme nationale (*Les offres seront forcément redirigées vers la Préfecture de l'Orne*) :

→ : <https://parrainage.refugies.info/>

Sur cette plateforme, il est également possible de proposer une aide matérielle.

En local, il est toujours possible de correspondre avec les services de l'Etat à partir de cette adresse :

→ refugies@orne.gouv.fr

Les offres d'hébergement émises par des particuliers sont actuellement à l'étude par ses services. Il est probable que les maires soient consultés pour vérifier la fiabilité de l'accueillant.

3- Accompagnement social

Coalia est chargé dans l'Orne de l'accompagnement social.

Un fois le titre de séjour temporaire délivré, Coallia accompagnera les personnes dans l'accès aux droits, santé, logement...

Sur Argentan : 02 33 39 20 29, 50 rue Croissant